



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics

Octobre 2011

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES

#### Cher(e)s Collègues, Vous allez voter !

Le Centre National de Gestion (CNG) organise, du 28 novembre au 19 décembre 2011, l'élection des représentants nationaux de tous les praticiens hospitalo-universitaires et hospitaliers : **VOS REPRESENTANTS !**

Les praticiens hospitaliers, temps plein et temps partiel en médecine, chirurgie, biologie, pharmacie, radiologie, anesthésie et psychiatrie sont appelés à voter pour deux commissions différentes : la commission statutaire et le conseil de discipline. Les hospitalo-universitaires sont concernés par l'élection de commissions statutaires pour toutes les disciplines.

Cette élection se déroulera par scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Elle est organisée et c'est une grande première, non pas par bulletins de vote classique mais sous forme électronique, par internet.

En novembre, vous recevrez de la part du CNG tous les documents nécessaires au vote, directement dans votre hôpital. **Votez dès le 28 novembre, votez Convergences-HP !**

Ces élections sont extrêmement importantes, elles constituent un test de représentativité majeur pour les praticiens hospitaliers des hôpitaux.

Les médecins et pharmaciens subissent actuellement de plein fouet 3 crises simultanées :

- Une crise démographique pour les médecins et les infirmières, véritable choc majeur accompagné de la désertification de zones entières.
- Une crise économique avec une austérité financière jamais vue, mettant à mal, non seulement nos projets mais aussi l'existant.
- Une crise institutionnelle capitale avec l'application de la Loi HPST, énième avatar des reculades infligées au corps médical.

Cette dernière crise entraîne des conséquences directes pour nous :

- Notre statut est de plus en plus assujetti à un pouvoir administratif, sans aucun contre-poids local sérieux.
- Nos rémunérations ont connu une véritable régression. En fin de carrière, les

PH perçoivent actuellement en Euros constants près de 50 % de moins qu'il y a 25 ans, avec les conséquences que cela entraîne sur nos futures retraites. En milieu de carrière, cette baisse représente, depuis 25 ans, plus d'un quart du revenu.

- Le niveau d'investissement institutionnel collectif dans l'hôpital est devenu catastrophique. Il est caractérisé par deux exemples. Celui des CME d'une part. Elles ont été vidées de toute réelle compétence et de toute possibilité de gérer les affaires de l'hôpital, y compris pour les affaires médicales. D'autre part, la direction et la chefferie de pôle sont devenues l'affaire des directions désormais investies du pouvoir de nommer qui elles veulent, en dehors de l'avis de la CME et de son président.

---

**Pour toutes ces raisons, il faut massivement voter  
« CONVERGENCES-HP »**



---

*Convergences-HP est la réunion, autour du SNAM-HP et de la CMH, d'organisations syndicales professionnelles. Ensemble, nous avons constitué des listes communes pour vous représenter.*

Dr François Aubart, Président de la CMH  
Pr Roland Rymer, Président du SNAM-HP  
Pr Sadek Beloucif, Président de Convergences-HP

## INFOS CONVERGENCES-HP

**Validation des services auxiliaires en qualité d'étudiant hospitalier pour la retraite des praticiens hospitalo-universitaires titulaires: le Conseil d'état donne raison au Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics (SNMRHP) contre le Ministre de l'éducation nationale.**

Les titulaires hospitalo-universitaires (PU-PH et MCU-PH) s'étaient vus refuser par les services du ministère de l'éducation nationale la possibilité de valider les services auxiliaires effectués en qualité d'étudiant hospitalier rémunéré (à compter du 1er Octobre 1970) pour la constitution des pensions de retraite, alors qu'ils avaient la possibilité d'en faire la demande jusqu'au 31 Décembre 2008 en cas de nomination avant Janvier 2004. En cas de nomination après Janvier 2004, la demande de validation des services auxiliaires devait être effective dans les 2 ans suivant la nomination.

La contestation de cette décision, appuyée par le SMNRHP membre de la CMH, a abouti à une décision du Conseil d'état annulant la décision de refus de validation de ces services par le ministère de l'éducation nationale.

Cette décision est extrêmement importante car pouvant tenir lieu de jurisprudence

pour tous les collègues ayant formulé de telles demandes avant fin 2008, ainsi que pour les collègues nouvellement nommés. Le SNMRHP souhaite donc que cette possibilité de validation puisse être étendue à l'ensemble de la communauté hospitalo-universitaire titulaire.

**Le SCH (Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers) membre de la CMH et de Convergences-HP exprime la plus grande inquiétude devant certaines hypothèses de restructuration de la permanence des soins chirurgicale (PDS) en Ile de France**

En particulier, le projet évoqué de partager cette permanence chirurgicale nocturne entre le CHU Antoine Bécclère et la clinique privée d'Antony pour le sud des hauts de Seine nous paraît peu compréhensible.

Cette mission de service public, financée par la solidarité nationale, peut certes être attribuée aux établissements libéraux, mais doit à notre sens rester prioritairement aux établissements publics. A plusieurs reprises, il a été indiqué, dans les débats législatifs, que l'attribution des missions de service public aux établissements privés ne pouvait être envisagée que par carence constatée du secteur public.

Dans le cas du sud Francilien, rien ne pourrait justifier l'attribution d'une partie de la PDS chirurgicale à un établissement privé alors que le CHU remplit toutes les conditions nécessaires pour continuer à assumer seul ce qu'il faisait depuis des années.

Une telle décision, si elle se voyait confirmée ne pourrait être pour nous qu'un signe de plus de la volonté délibérée de promouvoir le secteur libéral au mépris et au dépend de l'hôpital public.

Nos organisations et la grande majorité des professionnels chirurgicaux sommes prêts à étudier avec les tutelles les restructurations nécessaires à l'amélioration de la prise en charge des patients et des conditions d'exercice des chirurgiens hospitaliers. Mais nous nous opposons avec force à des décisions arbitraires allant dans le sens du démantèlement progressif de la chirurgie hospitalière publique.

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.*